

# 6 questions pour tout savoir du budget...

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit habituellement être voté avant le 31 mars de l'année concernée. Toutefois, lors du renouvellement des conseils municipaux ou de scrutins électoraux nationaux, la date peut être reportée jusqu'au 30 avril.



## Le budget, c'est quoi ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune, pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés en Conseil Municipal.



## Qui prépare le budget ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire, qu'il réalise en collaboration avec les élus et les services municipaux.



## Le budget, qui le vote ?

Le budget est voté par le conseil municipal. Concernant notre commune, le budget sera adopté le mardi 29 avril.



## Qui contrôle l'exécution budgétaire ?

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et les recettes, par l'intermédiaire du Trésor Public, du Préfet et de la Chambre régionale des Comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et recettes et non sur leur opportunité, mais l'utilisation des fonds publics est cependant bien suivie.



## Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

En sa qualité d'ordonnateur, le Maire prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Les ordres de dépenses (les "mandats") et de recettes (les "titres exécutoires de recettes") sont donc établis par les services municipaux puis visés par le Maire ou ses adjoints délégués aux finances. Toutefois, c'est le Trésor Public qui assure le paiement des mandats ou l'encaissement des titres de recettes et se charge des éventuelles poursuites en cas de non recouvrement.



## Le budget, comment est-il constitué ?

Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissements. L'eau est traitée à part, mais de la même manière.

## 1. La section "fonctionnement" de la Mairie

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des éventuels emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat, de même que les recettes d'exploitation des services (accueils de loisirs, locations diverses, par exemple).

### Les recettes de fonctionnement :

Habituellement, au premier rang des recettes, figure les impôts locaux (taxes d'habitations et foncières) que les habitants acquittent chaque année. Mais, à Saint-Symphorien, ils ne représentent que 18% du global des recettes. Ce sont les dotations de l'Etat qui constituent la première source de revenus (38%), suivis de près par le report de l'année 2013 (36%).

Recettes	Montant	% du total
Dotations Etat	146 004 €	38%
Report 2013	140 303 €	36%
Impôts & taxes	70 214 €	18%
Locations	25 000 €	6%
Intérêts OAT	7 000 €	2%
Concessions funéraires	795 €	0%
Total	389 316 €	

### Les dépenses de fonctionnement :

ce sont les charges générales qui représentent la plus grande part des dépenses de fonctionnement (39%), suivi des salaires et charges sociales du personnel municipal (21%). Viennent ensuite les charges d'élus, les contributions au service incendie ou de l'eau, les subventions CCAS ou aux associations, l'amortissement des travaux d'enfouissements de réseaux et les contributions aux structures qui ont remplacées la taxe professionnelle.

Dépenses	Montant	% du total
Charges générales (EDF, carburants, ...)	150 548 €	39%
Salaires & charges sociales	82 500 €	21%
Autres charges & contributions	60 533 €	16%
Amortissements travaux d'enfouissement	57 000 €	15%
Contributions FNGIR & FPIC (ex TP)	36 035 €	9%
Intérêts emprunts	2 700 €	1%
Total	389 316 €	

## 2. La section d'investissements de la Mairie

La section d'investissements concerne essentiellement les opérations d'équipement ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également dans cette section. Les recettes proviennent des subventions spécifiques de l'Etat et de l'auto-financement (l'épargne).

### Les recettes d'investissements :

Pour une grande part constituée de l'épargne accumulée pendant de longues années (43%),

les recettes sont aussi issues des excédents tirés de la gestion des années récentes (27%). Amortissements, subventions diverses (voiries communales, travaux de réhabilitation, enfouissement des réseaux, ...) et récupération de TVA complètent la partie "recettes".

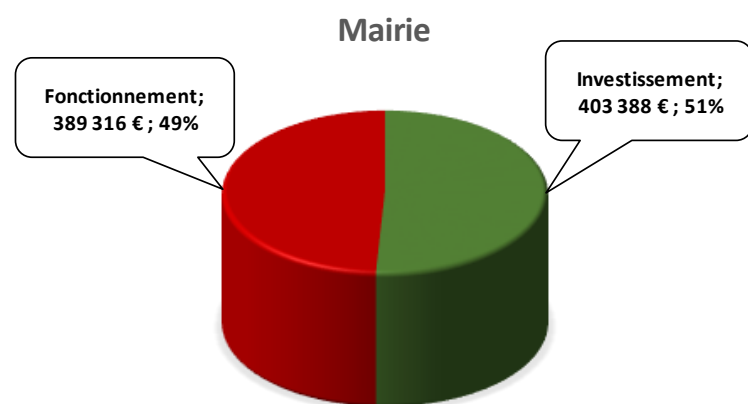
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>% du total</b>
OAT	175 000 €	43%
Excédent fonctionnement	108 309 €	27%
Amortissements	57 000 €	14%
Subventions	42 098 €	10%
Récupération TVA	19 451 €	5%
Autres recettes (TLE, cautions)	1 530 €	0%
<b>Total</b>	<b>403 388 €</b>	

### Les dépenses d'investissements :

L'enfouissement des réseaux reste le poste de dépenses le plus important (1/3 des dépenses), suivi des travaux d'entretien de la voirie. Viennent ensuite les aménagements dans les villages, l'entretien des chemins et forêts. Les achats de matériels complètent la liste des dépenses d'investissements, à hauteur de 5%

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>% du total</b>
Enfouissement réseau	117 601 €	30%
Voiries	82 484 €	21%
Charges & solde 2013	81 746 €	21%
Aménagements	58 875 €	15%
Chemins & forêts	43 182 €	11%
Matériels	19 500 €	5%
<b>Total</b>	<b>403 388 €</b>	

En résumé :



### 3. La gestion de l'eau

#### Recettes et dépenses de fonctionnement :

Très logiquement, les recettes proviennent essentiellement des ventes et redevances (76%), complétées par les subventions de sources diverses. Les dépenses sont essentiellement liées à l'entretien des réseaux et à l'amortissement des travaux.

<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>% du total</b>
Redevances, assainissements et ventes	42 000 €	76%
Subvention	7 070 €	13%
Amortissements subventions	4 250 €	8%
Excédent 2013	1 890 €	3%
<b>Total</b>	<b>55 210 €</b>	

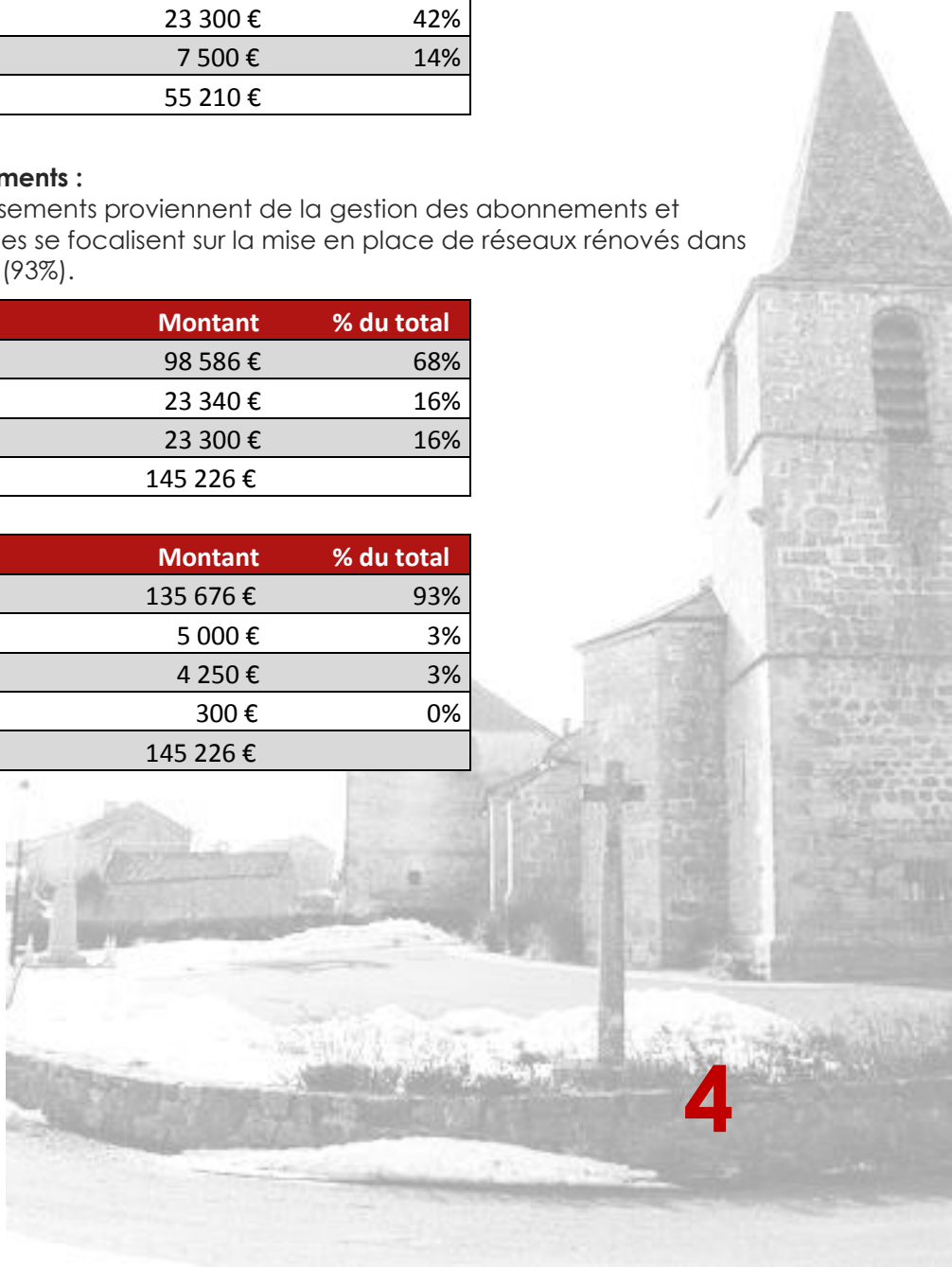
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>% du total</b>
Charges générales & financières	24 410 €	44%
Amortissements travaux	23 300 €	42%
Reversement Agence de l'eau	7 500 €	14%
<b>Total</b>	<b>55 210 €</b>	

#### Recettes et dépenses d'investissements :

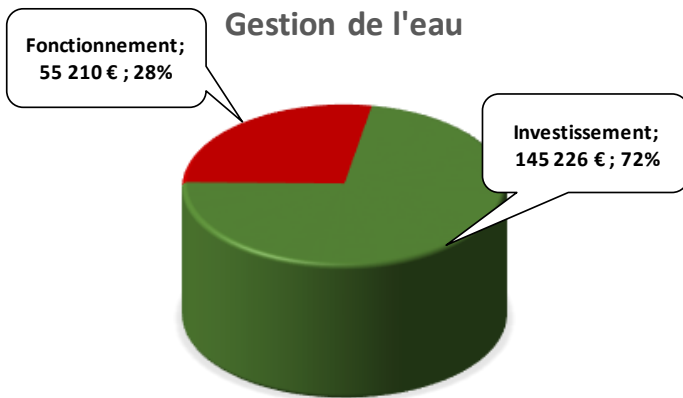
Si l'essentiel des recettes d'investissements proviennent de la gestion des abonnements et consommations (68%), les dépenses se focalisent sur la mise en place de réseaux rénovés dans les villages de Verrières et Chams (93%).

<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>% du total</b>
Excédent 2013	98 586 €	68%
Subventions travaux	23 340 €	16%
Amortissements travaux	23 300 €	16%
<b>Total</b>	<b>145 226 €</b>	

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>% du total</b>
Assainissements Verrières & Chams	135 676 €	93%
Travaux réseau	5 000 €	3%
Amortissements subventions	4 250 €	3%
Emprunt capital	300 €	0%
<b>Total</b>	<b>145 226 €</b>	



En résumé :



#### 4. Chiffres-clés

**Impôts** : l'imposition locale 2014 de St-Symphorien est de **278 € par habitant**, alors que la moyenne nationale s'établit à plus de 1 150 €....

**Dépenses** : les dépenses de fonctionnement et d'investissement programmées sur 2014 (eau incluse) s'établissent à un peu plus de **993 000 €**, soit plus de **3 900 € par habitant** (12 fois plus que dans une commune de plus de 10 000 habitants, avec une imposition 4 fois moindre...).

Voilà, vous savez tout ! Nous espérons que ce document vous éclairera sur la volonté de loyauté, de transparence et de mieux-être commun que l'actuelle équipe municipale souhaite mettre en œuvre.

